

Ce que sera la part du Québec

**Le nombre des célibataires et des veufs sans enfants y est le plus élevé de tout le pays —
Les célibataires de 21 ans**

La famille nombreuse du Québec

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 12-IX-40. — Mardi soir (10 septembre 1940) le ministre des Services de guerre, M. James-G. Gardiner, a publié des statistiques intéressantes relativement au récent recensement national. Il a annoncé que, dans 243 circonscriptions électorales, il y a 988,625 célibataires et veufs sans enfants, entre les âges de 19 et 45 ans, soit tout près d'un million d'hommes. On prétendait, lors de notre déclaration de guerre à l'Allemagne, que le Canada pouvait mettre un million d'hommes sous les armes. Compte tenu des quelque 300,000 hommes que nous avons déjà sous les drapeaux, les statistiques publiées par M. Gardiner confirment amplement les premiers calculs que l'on avait faits à même les statistiques publiées par l'*Annuaire du Canada*. La levée d'une aussi forte armée entraînerait certes des conséquences graves pour l'industrie et l'agriculture, mais c'est là une tout autre affaire pour le moment.

Près du million

Voici le nombre des célibataires et des veufs sans enfants, entre les âges de 19 et 45 ans:

Provinces	Circonscriptions électorales	
Ontario	82	309,179
Québec	65	291,028
Nouvelle-Ecosse	11	49,073
Nouveau-Brunswick	10	36,649
Ile-du-Prince-Edouard	3	8,004

Manitoba	17	65,997
Saskatchewan	21	87,543
Alberta	17	75,674
Colombie canadienne	16	64,658
Yukon	1	820
Totaux	243	988,625

Si l'on établit les moyennes par comté, d'après les chiffres précédents, on arrive à des résultats révélateurs.

	Nombre de circonscriptions électorales	Nombre de célibataires de 19 à 45 ans
Canada	243	4,068
Ontario	82	3,770
Québec	65	4,477
Nouvelle-Ecosse	11	4,461
Nouveau-Brunswick	10	3,664
Ile-du-Prince-Edouard	3	3,664
Ile-du-Prince-Edouard	3	2,668
Manitoba	17	3,882
Saskatchewan	21	4,168
Alberta	17	4,451
Colombie canadienne	16	4,041
Yukon	1	820

Ainsi le nombre moyen des célibataires et veufs sans enfants entre les âges de 19 et 45 ans, par tout le Canada, c'est-à-dire dans les 243 circonscriptions électorales dont on donne ici les chiffres de l'enregistrement, s'établit à 4,068 par circonscription électorale. Or, la moyenne par comté, dans la province de Québec, est bien supérieure à la moyenne nationale; elle est de 4,477. Cette moyenne est la plus

(Suite à la dernière page)

La mobilisation

(Suite de la première page)

haute de tout le Canada. Les autres provinces viennent dans l'ordre suivant: Nouvelle-Ecosse, 4,461; Alberta, 4,451; Saskatchewan, 3,168; Colombie canadienne, 4,041; Manitoba, 3,882; Ontario, 3,770; Nouveau Brunswick, 3,664; Ile-du-Prince-Edouard, 2,668; Yukon, 820. Dans les 65 circonscriptions électorales du Québec, la moyenne est de 4,477, alors que la moyenne dans les 178 circonscriptions électorales de toutes les autres provinces, n'est que de 3,911.

On s'intéresse, avec raison, d'une façon toute particulière à la classe de célibataires de 21 ans, la classe qui sera appelée au début du mois d'octobre. Voici le nombre de célibataires âgés de 21 ans, d'après les chiffres publiés par M. Gardiner:

Circonscriptions électorales

Provinces	Circonscriptions électorales	Nombre
Ontario	82	23,61
Québec	65	23,42
Nouvelle-Ecosse	11	4,02
Nouveau-Brunswick	10	2,98
Ile du Prince-Edouard	3	66
Manitoba	17	5,32
Saskatchewan	21	7,46
Alberta	17	6,04
Colombie canadienne	16	4,40
Yukon	1	36

Totaux 243 77,98

Le nombre moyen de célibataires âgés de 21 ans dans les 243 circonscriptions électorales du Canada est 320. Or, la moyenne, par circonscriptions électorales, dans chacune des provinces, s'établit comme il suit, dans l'ordre d'importance: Nouvelle-Ecosse 366; Québec 360; Alberta et Saskatchewan 355; Manitoba 313; Nouveau-Brunswick 298; Ontario 288; Colombie canadienne 275; Ile du Prince-Edouard 220; Yukon 36. La Nouvelle-Ecosse prend la tête de la liste et la province de Québec vient en second. Mais si l'on tient compte du fait que le nombre moyen des célibataires âgés de 21 ans dans les 65 circonscriptions électorales du Québec est de 360, on voit que le nombre moyen dans les 178 autres circonscriptions du Canada n'est que de 306, de sorte que, pour ce qui regarde les jeunes gens de 21 ans, la même constatation s'impose que pour les célibataires de 19 à 45 ans: la moyenne de la province de Québec est supérieure à celle du reste du Canada.

La part du Québec

Il s'ensuit que la province de Québec fera au moins sa quote-part lorsque la mobilisation sera mise en vigueur. Voici, par exemple, le nombre approximatif — fourni par le ministre des Services de guerre — des célibataires âgés de 21 ans qui seront appelés à faire de l'entraînement militaire le 9 octobre 1940, dans chaque division administrative:

Divisions administratives	Nombre
"A" London	3,000
"B" Toronto	4,000
"C" Kingston	2,250
"D" Port Arthur	500
"E" Montréal	6,500
"F" Québec	3,000
"G" Halifax	1,000
"H" St-Jean (N.-B.)	1,000
"I" Charlottetown	250
"J" Winnipeg	2,000
"K" Vancouver	2,000
"M" Regina	2,000
"N" Edmonton	2,250

Alors qu'on estime que 29,750 célibataires âgés de 21 ans seront appelés à faire de l'entraînement militaire le 9 octobre 1940, on croit que 9,500 de ces mobilisés viendront des deux régions administratives de Montréal et de Québec. En outre, il n'y a pas de doute que les Canadiens français établis en dehors du Québec fourniront, toutes proportions gardées, un fort contingent des prochaines recrues, car la famille nombreuse règne encore dans la majorité des foyers canadiens-français, qu'ils soient dans la province de Québec, dans les Provinces Maritimes, dans l'Ontario ou dans les provinces de l'Ouest. A la décharge des autres provinces, on peut dire que l'enrôlement volontaire a fait de larges trouées dans les classes susceptibles d'être appelées sous les drapeaux en vertu de la loi de la mobilisation: 60,000 célibataires se sont déjà enrôlés dans le service actif. Mais, de ce nombre, les célibataires de langue française doivent compter pour quelque chose. Quoi qu'il en soit, pour la défense du territoire canadien nos compatriotes feront leur large part.

Réjouissons-nous donc que, pour une fois, une loi fédérale tient compte de nos familles nombreuses et des ressources en hommes du Canada français. La plupart du temps on néglige le point de vue social... Ainsi, la loi de l'assurance-vieillesse ne considère pas qu'un père de famille nombreuse a besoin d'une allocation plus substantielle qu'un employé dont les obligations familiales sont légères. Les Canadiens français doivent se réjouir aussi du fait que la loi de la mobilisation leur fournira l'occasion de se faire représenter, proportionnellement à leur nombre, car il y a longtemps qu'ils se plaignent que le nombre de leurs représentants dans les commissions et les hauts postes du fonctionnaire et des services militaires est nettement insuffisant. Mais nos compatriotes admettront-ils que la loi de mobilisation réparera toutes ces injustices?...

Léopold RICHER